



INFORMATIONS OFFICIELLES

Bulletin N° 115

Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire

Paroisse du Pied du Jura

Cultes à Cottens : Vendredi Saint 30 mars 2018 à 10h00 (Cène), avec la participation du
 Chœur paroissial
 Dimanche 13 mai 2018 à 10h30

Déchetterie intercommunale Cottens - Sévery

Horaire 2018

Horaire d'hiver (selon changement d'heure) : Mercredi 17h30 - 19h00
 Samedi 10h00 - 12h00

Horaire d'été (selon changement d'heure) : Lundi 17h30 - 19h00
 Mercredi 17h30 - 18h30
 Samedi 10h00 - 12h00

Sauf les 2 avril (lundi de Pâques), 21 mai (lundi de Pentecôte), 1^{er} août (Fête nationale), 17 septembre (lundi du Jeûne) et 2 janvier 2019.

Votations fédérale et cantonale du 4 mars 2018 - voir affiche au pilier public (fontaine)

Objets fédéraux :

1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021
2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

Objet cantonal :

Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »

Matériel officiel de vote

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal jusqu'au vendredi 2 mars à 12h00 au plus tard.

Manières de voter

Vote par correspondance

- envoi par la poste (doit être affranchi et parvenir au greffe le **vendredi 2 mars au plus tard**)

- dépôt auprès de l'administration communale jusqu'au **jeudi 1^{er} mars à midi**
- dépôt dans la **boîte aux lettres « Votations »** située à côté du garage de la poste, jusqu'au **dimanche 4 mars à 11h00**

Vote au bureau électoral (bureau communal, 2^{ème} étage du collège)

▲ Vous devez obligatoirement vous munir du matériel reçu : carte de vote (obligatoire), enveloppe et bulletins de vote. Le bureau électoral ne pourra en aucun cas vous délivrer une nouvelle carte de vote.

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au greffe municipal **avant le 28 février 2018**

- les chiens achetés ou reçus en 2017
- les chiens nés en 2017 et restés en leur possession
- les chiens vendus, décédés ou donnés en 2017
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens recensés en 2017 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Les personnes au bénéfice **des prestations complémentaires AVS et AI (y compris les prestations complémentaires pour frais de guérison), de l'aide sociale et du RI** sont exonérées de l'impôt sur les chiens, **sur présentation d'une attestation** au Contrôle des habitants.

Nous vous rappelons que les chiens doivent porter une puce électronique pour identification, ainsi qu'un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire. Il est interdit de les laisser divaguer.

Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au Contrôle des habitants.

Déclaration d'impôt

Vous pouvez dès maintenant télécharger VaudTax 2017 sur le site internet www.vd.ch/impots.

Fondation Annette Zimmermann

La Fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans les villages de Cottens, Pampigny et Sévery. La Fondation participe notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de sports, d'études, de cours de musique et de langues, de courses d'école et de matériel d'enseignement.

Il suffit de faire une demande par écrit à : Fondation Annette Zimmermann, Mme Ruth Müller, Présidente, Route de la Tuilière 9A, 1142 Pampigny en indiquant le(s) motif(s), la date de naissance des enfants et jeunes, le numéro IBAN de votre compte postal ou bancaire et en joignant les justificatifs et quittances de paiement.

Vous pouvez faire parvenir vos demandes au fur et à mesure ou groupées en fin d'année. Les justificatifs de l'année en cours doivent être envoyés au plus tard jusqu'au 15 février de l'année suivante.

Prochaines séances de comité : 27 février, 5 juin et 30 octobre 2018.

Cartes journalières CFF

D'un simple click de souris sur le site Internet www.cossonay.ch vous pouvez voir la disponibilité et commander une carte journalière CFF au prix de Fr. 40.-- pour les communes de Cossonay, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Mont-la-Ville, Senarclens et Vullierens ou Fr. 45.-- pour les autres communes.

Les cartes encore disponibles le jour même ou le vendredi pour le week-end sont vendues au prix de Fr. 20.-- au bureau communal de Cossonay uniquement. Pas de réservation possible par téléphone ou internet.

La Municipalité

Manifestations

02.03.2018	Stamm de l'Amicale des anciens pompiers, dès 17h30, hall d'entrée de la salle villageoise de Cottens
16-17.03.2018	Soirée annuelle de la Société de musique l'Écho du Chêne, 19h30, salle polyvalente du Léman, Apples
22.03.2018	Groupe des Aînés : Conférence sur le Danube par Angela, 14h00, salle villageoise de Sévery
24-25.03.2018	Tournoi de volleyball et bal, grande salle et salle de gymnastique de Pampigny
21.04.2018	Rallye des artisans et commerçants de Cottens, dès 10h00, salle villageoise de Cottens
06.05.2018	6 villages, 6 cépages, de 10h00 à 16h00, salle polyvalente de Chaniaz, Reverolle